

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - Commune

Séance du mardi 22 octobre 2024
Délibération N° DE_051_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	11
Date de la convocation : 15/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU

Représentés : Patrice COUDON représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS représentée par Aurore LEFEBVRE

Absents et Excusés : Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement des frais occasionnés pour le congrès des Maires .

Le prochain congrès des Maires se tiendra du 19 au 21 novembre 2024 au parc des expositions de la ville de Paris, porte de Versailles.

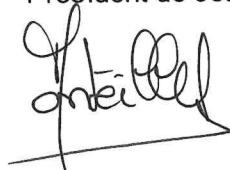
Mme le Maire s'y rendra cette année, par ses propres moyens et à ses propres frais.

Une ligne (article 65316 "frais de représentation du Maire") est prévue au budget 2024.

Les frais occasionnés par Mme le Maire lui seront remboursés sur présentation des factures.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/10/2024
Date de réception de l'AR: 23/10/2024

015-211500889-DE_051_2024-DE
A G E D I